

## **Prestation de serment promotion avocats**

22 nov. 2012

M. Le Préfet,

M. Le Maire de Bourges, M. Le Maire de St Amand Montrond

M. le Président du Tribunal de grande instance de Bourges

M. Le Procureur de la République du Tribunal de grande instance de Montluçon,

M. Le Président de l'Ecole du Centre-Ouest des Avocats,

Messieurs les Bâtonniers

Mesdames et Messieurs les Avocats,

Mesdames et Messieurs les Elèves avocats,

Mesdames et Messieurs, membres des familles des Elèves-avocats

Quand M. Le Bâtonnier Bangoura nous a demandé à M. Le Procureur Général et moi, d'accueillir la prestation de serment de la promotion d'élèves avocats, avons immédiatement répondu favorablement.

En effet, c'est un grand honneur pour une cour de servir d'écrin à la cérémonie solennelle qui marque l'entrée dans la carrière d'un avocat. A partir de l'instant du prononcé des 3 mots "*Je le jure*", chacun d'entre vous sera lié à vie, comme nous le sommes les uns et les autres, personnels de justice assermentés, du greffier jusqu'au Chef de cour ! Mais j'y reviendrai un peu plus tard.

Je sais que vous avez fait un long trajet pour rejoindre le Centre de la France, ancienne capitale royale, qu'est la belle ville de Bourges ! Vous avez préparé cette cérémonie avec beaucoup d'attention jusqu'à la répétition il y a quelques instants.... Tout est donc prêt pour cet instant solennel !

Aussi, sans plus tarder, je donne la parole à votre Président pour vous présenter.

***M. Le Président de l'ECOIA, vous avez la parole.***

***M. Le Bâtonnier de Bourges, vous avez la parole***

***M. Le Procureur Général, vous avez la parole.***

Vous voilà donc sur le seuil de la porte de cette noble profession illustrée dans l'Histoire par des Avocats dont les noms à eux seuls évoquent des défis relevés au nom de l'Humanité toute entière ! Je n'en citerai que quelques uns :

Thomas MORE, théologien et homme politique anglais,

Pierre CORNEILLE, dramaturge français,

Thomas JEFFERSON, un des fondateurs de la République des Etats-Unis d'Amérique

MIRABEAU,...mais aussi Maximilien de ROBESPIERRE, figures de notre Révolution... ou Vladimir Ilitch OULIANOV, dit

LENINE...révolutionnaire lui aussi mais sous d'autres latitudes...

et plus près de nous, Léon GAMBETTA, Alexis de TOCQUEVILLE, mais encore, GHANDI, et celui qui est encore vivant, Nelson MANDELA ...

Ces figures montrent combien la mission de l'avocat a une dimension qui dépasse sa propre personne !

Vos illustres prédécesseurs dans la profession que vous avez choisie ont, chacun à sa façon et à son époque, exercé leurs talents dans l'Action, le Verbe, l'Eloquence, pour la défense des droits et des plus vulnérables. Ils ont affronté l'adversité de l'Histoire, les guerres, les révolutions, les crises en tous genres...

Aujourd'hui, chacun dans nos vies professionnelles, nous vivons des temps de crise économique et de bouleversements géo-politiques à l'échelle de la planète...

Les Avocats que vous êtes comme tout citoyen d'ailleurs, sont contraints bon an-mal an, de s'adapter aux *nouvelles technologies* et au monde sans frontières de l'*e-économie*.

Ils doivent relever des *challenges* en terme de sécurité et garanties d'indépendance face aux forces de tous bords qui les sollicitent en permanence.

Il vous revient donc de servir une justice dans un environnement en perpétuelle mutation et dont les repères changent d'une décennie à l'autre, sinon d'une année à l'autre...

Aussi, il m'apparaît particulièrement opportun en cet instant solennel de souligner combien les *obligations déontologiques de l'Avocat et au-delà celles du monde judiciaire*, restent essentielles et doivent guider nos comportements et nos activités professionnelles.

En effet, le serment que vous allez prêter, dans la définition fixée par la loi du 31 décembre 1971 est d' "*exercer vos fonctions avec dignité, conscience, indépendance, probité et humanité*" .

Vos professeurs vous ont expliqué que par delà ces obligations légales, des "*Principes essentiels*" tirés des *usages de la profession* s'imposent aussi à l'Avocat.

C'est là toute la force de la "*tradition*" au sens noble du terme, que l'on découvre dans ces références qui font la solidité d'un corps :

- l'*honneur*, valeur dont il faut chaque jour rappeler le sens et qui doit être constamment au coeur de nos actes ;
- la *loyauté*, qu'il tentant de contourner...
- le *désintéressement*, qui pourrait rappeler les origines quasi-religieuses de l'engagement de l'Avocat, mais dont le sens premier est à relier à la référence du serment à l'*humanité*.
- la *confraternité*, qui doit imprégner les relations entre avocats, par exemple à l'occasion de la transmission d'un dossier à un successeur...
- la *modération*, qui n'est pas la censure, mais seulement la "retenue" dans l'expression orale, à l'audience ou en dehors du prétoire, à l'égard des magistrats ou des confrères...des témoins et des parties...
- enfin, la *courtoisie*, qui doit rester la marque de respect mutuel entre les avocats bien sûr, mais aussi avec les magistrats, greffiers.. ou envers les clients...

Nous, magistrats, sommes invités instamment à observer les 7 *valeurs* qui ont été définies en 2010 par le Conseil Supérieur de la Magistrature dans le "Recueil des Obligations déontologiques des magistrats" : l' *indépendance*, l'*impartialité*, l'*intégrité*, la *légalité*, l'*attention à autrui*, la *discrétion* et la *réserve*.

Et ces repères de conduite sont d'autant plus vitaux quand les échos donnés dans l'actualité quotidienne aux "affaires judiciaires" conduisent de plus en plus fréquemment à voir des magistrats dénoncés et parfois traduits devant le Conseil Supérieur de la Magistrature .

Or il n'est pas anodin de relever que cette instance jugeant en matière disciplinaire, comprend depuis la réforme de 2008, un avocat désigné par ses pairs, pour "*juger les juges*".

Cette demande de sanctions des magistrats prêtée à "l'opinion publique", est relayée et alimentée par les médias.

Comment exercer dans la sérénité les missions pacificatrices qui sont les nôtres alors que les regards qui sont portés sur nous, Juges, Procureurs et Avocats, sont orientés, voire manipulés pour rechercher toujours et partout la faille.

Il faudra vous prémunir contre les embûches et les pièges ... C'est avec l'expérience et les conseils des anciens dans la carrière que vous pourrez passer les caps délicats qui ne manqueront pas de se dresser devant vous !

Cette exposition permanente à la critique est un défi majeur pour *notre avenir immédiat* . Il justifie l'**urgence** de maintenir la réflexion sur l'actualité de nos déontologies respectives.

Aussi, pour terminer, je citerai avec plaisir le Bâtonnier Jean Villacèque, qui rappelle dans les "*Mélanges en l'honneur de Jerry Sainte Rose*", Avocat général honoraire à la Cour de Cassation, que : "*Si magistrats et avocats ont démontré qu'ils avaient la volonté d'adapter leurs fonctions aux exigences des temps, ils doivent se garder d'oublier la richesse de leur passé*"

car, poursuit-il, c'est "*Autour de hautes conceptions morales de probité, de dignité et d'humanité, que nos deux professions peuvent continuer à servir la justice puisque telle est leur mission, puisque telle est leur grandeur !*"

Il est temps désormais de recevoir le serment de chacun d'entre vous sous le regard de deux témoins berruyers exceptionnels que sont Jacques COEUR et le juriste CUJAS....dont je vous lis la formule :  
*“Je jure d'exercer mes fonctions avec dignité, conscience, indépendance, probité et humanité”*

A l'appel de votre nom, vous lèverez la main et direz “ Je le jure”

---

La Cour vous **donne acte** à chacun du serment prêté et vous renvoie à l'exercice de votre profession et vous souhaitant le bonheur et la satisfaction d'une longue et fructueuse carrière !

La cour remercie l'assistance.

L'audience solennelle est levée !

\*\*\*\*\*